

Montréal, le 15 janvier 2009

Madame Colette Fraser, greffière adjointe
Ville de Montréal
Direction du greffe
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Avis concernant la délivrance d'une approbation d'un plan de réhabilitation
N/Réf. : 7610-06-01-06914-10

Madame,

Nous vous informons que nous avons approuvé un plan de réhabilitation en vertu de l'article de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Vous trouverez copie de l'approbation en annexe. Cette dernière vise le terrain décrit comme étant le lot 1 996 571 du cadastre du Québec,

Nous vous rappelons que la LQE prévoit à l'article 31.68 que :

« Toute municipalité doit, sur la base des avis inscrits sur le registre foncier, en vertu des articles 31.44, 31.47, 31.58 et 31.59, constituer et tenir à jour une liste des terrains contaminés situés sur son territoire; cette obligation s'applique également, compte tenu des adaptations nécessaires, à tout organisme qui, en vertu des dispositions du deuxième alinéa de l'article 31.47 ou du troisième alinéa de l'article 31.58, reçoit du ministre copie de l'un des documents mentionnés dans ces dispositions. Les informations contenues dans cette liste ont un caractère public. La délivrance par la municipalité de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur cette liste est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. »

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662

Courriel : ves.valiquette@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Lors de l'adoption des modifications à la LQE, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) a également été modifiée afin de préciser le rôle des municipalités dans la gestion des terrains contaminés. Nous vous invitons à consulter le lien Internet suivant afin de vous familiariser avec ces modifications : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/protection.htm#loi72>.

Si toutefois vous désirez d'autres renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à monsieur Philippe Boivin que vous pouvez rejoindre au numéro de téléphone suivant : 514 873-3636, poste 299.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

La directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval,



Brigitte Bérubé, chimiste, M.Sc.

BB/PB

p.j. Approbation d'un plan de réhabilitation

Québec, le 12 janvier 2010

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(article 31.51)

Pétrolière Impériale
7100, rue Jean-Talon Est
Anjou (Québec)
H1M 3R8

N/Réf. : 7610-06-01-06914-10
400658773

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 21 octobre 2009 et complétée le 17 novembre 2009, j'approuve, conformément à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement, (L.R.Q., c. Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans le document intitulé « Plan de réhabilitation cessation d'activité d'une installation pétrolière » qui s'y rapporte et qui en fait partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Le projet consiste à réhabiliter un terrain par l'excavation des sols contaminés afin de le rendre compatible avec un zonage mixte (commercial-résidentiel). Le terrain est constitué du lot 1 996 571 du cadastre du Québec situé dans la ville de Montréal. Les sols contaminés seront éliminés dans des endroits autorisés par le Ministère.

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

« Évaluation environnementale (phase I et II) et surveillance environnementale du démantèlement des équipements pétroliers station-service n° 44-0146 située au 10290, boulevard Saint-Laurent à Montréal » datée du mois de juin 2009 et préparée par Sanexen services environnementaux inc.


En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



Madeleine Paulin
Sous-ministre